

COREG GRAND-EST CYCLOTOURISME

ARDENNES-AUBE-MARNE-HAUTE MARNE-MEURTHE ET MOSELLE-MEUSE-MOSELLE-BAS RHIN-HAUT RHIN-VOSGES

PÔLE JEUNESSE



RÈGLEMENTS

&

BUDGETS

Des

ACTIONS

Version du 07/01/2018



Sommaire

1. Aides aux organisations Clubs/CODEP/COREG	Pages 3 et 4
1) Action séjours clubs.	
2) Actions séjours CODEP ou inter CODEP.	
3) Actions séjours COREG en déplacement collectif (SNEJ).	
4) Actions séjours COREG en version camping, agréé jeunesse et sport.	
5) Actions séjours COREG G-E avec hébergement en dur agréé jeunesse et sport	
6) Actions Sphère Jeunesse fédérale.	
2. Les organisations COREG Grand-Est pôle jeunesse	Pages 4 et 5
○ Les Séjours Jeunes COREG Grand-Est.	
○ Concours inter départementaux d'éducation routière.	
○ Critériums inter départementaux du jeune cyclotouriste route/VTI.	
3. Actions COREG Grand Est sur les organisations nationales Jeunes FFCT	Pages 5, 6 et 7
○ SNEJ.	
○ Trait d'Union.	
○ Concours National d'éducation routière (Toussaint).	
○ Paris - Brest - Paris fédéral Jeunes	
4. Actions COREG pour le développement des structures jeunes	Page 7
○ Création d'une école de cyclotourisme.	
○ Création d'un point accueil jeunes (PAJ).	
○ Transformation d'un PAJ en école cyclo.	
5. Equipements divers pour les jeunes du Grand Est	Page 8
6. Récompenses à titre honorifique PÔLE JEUNESSE	Page 8

1/ Aides aux organisations Clubs/CODEP/COREG

- PLJ rappel. La **Promotion Loisir Jeunes** est une aide octroyée par la sphère jeunesse fédérale pour tous séjours à partir d'une nuitée avec déclaration obligatoire* à jeunesse et sports (voir règlement PLJ site fédéral/Sphère Jeunesse).

** Sauf séjour de moins de 6 jeunes*

- Le Pôle jeunesse COREG G-E apporte également une aide financière pour les séjours organisés pour des jeunes du Grand Est. Toutes les actions seront aidées de la manière suivante.

1. **Pour les actions séjours clubs, inter clubs et CODEP** : le pôle jeunesse (COREG G-E) prévoit une aide de **3 €/jour/jeune ou adulte** à tous séjours règlementés, avec prise en compte de 2 adultes pour les 6 premiers jeunes et un de plus par tranche de 6 jeunes supplémentaires pour l'encadrement de terrain. Le déclarant auprès de J&S est le CODEP organisateur ou le club organisateur, que ce soit pour lui-même ou pour un groupement de clubs d'un même département.

Modalités d'attribution de l'aide : dossier de demande PLJ de la FFCT à transmettre en copie au DRJ COREG (dossier de demande avant le séjour et pièces justificatives après le séjour). Dossier PLJ en téléchargement dans l'intranet FFCT : Gestion documentaire / Commissions fédérales / Sphère Jeunesse et famille / Séjours spécifiques. Infos également sur le site du [COREG - pôle Jeunesse](#).

2. **Pour les actions séjour inter départements** : le pôle jeunesse (COREG G-E) prévoit une aide de **5 €/jour/jeune ou adulte** à tous séjours règlementés, ouverts aux jeunes de plusieurs départements, avec prise en compte de 2 adultes pour les 6 premiers jeunes et un de plus par tranche de 6 jeunes supplémentaires pour l'encadrement de terrain. Le déclarant auprès de J&S est le COREG ou le CODEP organisateur ou le club représentant du groupement de clubs issus de plusieurs départements.

3. **Pour la participation à la SNEJ** : le pôle jeunesse (COREG G-E) dispose d'un budget de **10 €/jour/jeune ou adulte** pour le séjour à la SNEJ, avec prise en compte de 1 adulte pour 3 jeunes.

4. **Actions séjours COREG en version camping, agréé jeunesse et sport** : le pôle jeunesse (COREG G-E) dispose d'un budget de **8 €/jour/jeune ou adulte** sur les séjours ouverts à tous les jeunes de la région Grand-Est, avec prise en compte de 2 adultes pour les 6 premiers jeunes et un de plus par tranche de 6 jeunes supplémentaires.

5. **Actions séjours COREG G-E avec hébergement en dur agréé jeunesse et sport** : le pôle jeunesse (COREG G-E) dispose d'un budget de **10 €/jour/jeune ou adulte** sur les séjours ouverts à tous les jeunes de la région Grand-Est, avec prise en compte de 2 adultes pour les 6 premiers jeunes et un de plus par tranche de 6 jeunes supplémentaires.

6. **Actions Sphère Jeunesse fédérale** : le pôle jeunesse (COREG G-E) alloue une aide de **3 €/jeune/jour** sur les séjours et voyage itinérants ouverts à tous les jeunes de la région Grand-Est. L'aide sera versée au club d'appartenance.

2/ Les organisations COREG Grand-Est pôle jeunesse

- **Séjours**
- **C I-D ER** (concours inter départementaux d'éducation routière)
- **C I-D JC** (concours inter départementaux jeunes cyclotouristes - VTT/Route).

Les Séjours Jeunes COREG Grand-Est

Le Pôle Jeunesse mettra en place ou participera en son nom à des séjours à thème.

- SNEJ (début juillet)
- Séjours ouverts à tous jeunes du Grand Est
- Séjours sous forme de concentrations d'écoles cyclos

- Les lieux de ces séjours sont à redéfinir chaque année.

- Le coût sera défini, selon la structure d'accueil, l'éloignement, l'encadrement et les prestations proposées.

- Le budget de chaque séjour sera sur la base des aides aux organisations (séjours COREG 2, 3, 4 et 5) et déterminera le coût par participant.

Concours interdépartementaux d'éducation routière

- Les concours inter départementaux permettent des échanges entre jeunes et éducateurs.

Chaque organisation inter départementale sera inscrite au calendrier COREG G-E.

Budget : le COREG s'octroie un montant maxi pour l'organisation (bureautique, indemnités kilométriques, repas des jeunes et bénévoles, récompenses) de **20 €/jeune** présent le jour de la manifestation. Ce montant est cumulable avec les PLJ dans le cas où le concours d'éducation routière serait organisé durant un séjour.

JLM / YW / OS

Un forfait de **500 €** minimum est accordé pour les organisations ER n'atteignant pas ce montant. Sur justificatifs, seront remboursées les dépenses occasionnées à l'organisation.

Critériums inter départementaux du jeune cyclotouriste route/VTT

- Les critères inter départementaux permettent des échanges entre jeunes et éducateurs.
- Les critères inter départementaux sont la suite logique des départementaux. Les interdépartementaux sont qualificatifs pour la finale nationale. L'organisateur COREG de chaque interdépartemental définira les conditions d'accès à son critérium, dans la limite de **32 jeunes** par type de critérium (route ou VTT).
- Les critères devront être organisés entre le dernier dimanche d'avril et le deuxième de mai afin de laisser le temps nécessaire au DRJ et ses adjoints de constituer le dossier SNEJ.
- Le nombre de sélectionnés au critérium national est indiqué par la sphère jeunesse fédérale en fonction du nombre de participations aux critères départementaux. Les CODEP devront envoyer leurs classements au DRJ dès leur réalisation (fin avril au plus tard).

Budget : le COREG s'octroie un montant maxi pour l'organisation (bureautique, indemnités kilométriques, repas des jeunes et bénévoles, récompenses) de **20 €/jeune** présent le jour de la manifestation. Ce montant est cumulable avec les PLJ au cas où le critérium serait organisé durant un séjour.

Un forfait de **500 €** minimum est accordé pour les organisations CIDJC n'atteignant pas ce montant. Sur justificatifs, seront remboursées les dépenses occasionnées à l'organisation.

3/ Actions COREG Grand Est sur les organisations nationales

Jeunes FFCT

SNEJ

- La Semaine Nationale et Européenne du Jeune Cyclotouriste est une manifestation organisée par la sphère jeunesse fédérale. Les inscriptions passent impérativement par la structure COREG (pôle jeunesse), qui finance une partie du séjour.

Budget : le COREG s'octroie un montant pour la SNEJ basé sur les taux des séjours COREG (3 /4 et 5 voir premiers paragraphes). Chaque délégué territorial gère le budget pour son territoire.

Sélections Jeunes COREG aux CRITÉRIUMS NATIONAUX

Le nombre de sélectionnés est déterminé par la sphère jeunesse. Il est en fonction de la participation aux critères départementaux. Le pôle jeunesse COREG appliquera un prorata pour déterminer le nombre de jeunes participants par territoires Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine.

Participation =

$$\frac{\text{Nbr sélectionné Sphère Jeunesse} \times \text{Nbr de participants dans le territoire}}{\text{Nbr de participation aux départementaux}}$$

Tout jeune qualifié se verra remettre un maillot aux couleurs du COREG. S'il en possède déjà un, un autre article pourra lui être proposé.

Participation des officiels COREG aux CRITÉRIUMS NATIONAUX et CONCOURS ÉDUCATION ROUTIÈRE pendant la SNEJ.

Le nombre d'officiels est déterminé par la sphère jeunesse. Il est en fonction de la quantité des sélectionnés. Le pôle jeunesse COREG appliquera un prorata pour déterminer le nombre d'officiels par territoires Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine.

Participation =

$$\frac{\text{Nbr d'officiels demandé Sphère Jeunesse} \times \text{Nbr de sélectionnés dans le territoire}}{\text{Nbr de sélectionnés COREG}}$$

Le nombre par rapport au coefficient est égal à

- 1 si < 1.5
- 2 si ≥ 1.5

Trait d'union et Paris-Brest-Paris fédéral Jeunes

- Les jeunes cyclotouristes peuvent participer à des randonnées spéciales « Jeunes » proposées par la FFCT. Les inscriptions sont à titre individuel et ne passent pas par le COREG. Le séjour est à la charge de l'inscrit. Ces randonnées sont aussi un aboutissement cyclotouristique dans cet objectif le COREG s'associe au projet par une aide financière.

Budget : le pôle jeunesse (COREG G-E) alloue une aide de **3€/jour/jeune**. L'aide sera versée au club d'appartenance sur fourniture d'un justificatif d'inscription et d'un compte rendu avec photos.

Concours National d'éducation routière (Toussaint)

- La finale nationale du concours d'éducation routière est une organisation de la fédération Française de Cyclotourisme. Une sélection COREG comprend 6 jeunes (dont 2 filles au minimum) et 3 encadrants (dont au moins une femme). Les jeunes sont choisis (2 par territoire) en fonction des résultats aux concours inter départementaux d'éducation routière ou à défaut lors du concours d'éducation routière durant la SNEJ. Il est possible d'y participer plusieurs années de suite en cas de qualification.

Budget : prise en charge intégrale par le COREG.

4/ Actions COREG pour le développement des structures jeunes dans le Grand Est

- **Création d'une école de cyclotourisme** : le COREG G-E octroie une aide de **500 €** dans l'année de la création. Cette aide devra être justifiée par des factures d'achat de matériel spécifique au fonctionnement de l'école cyclo ou des actions envers les jeunes dans les 12 mois, et suivant les critères suivants :

- Sous condition d'avoir au moins 5 jeunes inscrits dans le club
- Qu'il s'agisse d'une création d'école cyclo et non pas du redémarrage d'une ancienne école

- **Création d'un point accueil jeunes (PAJ)** : le COREG G-E octroie une aide de **250 €** l'année de la création de celui-ci. Cette aide devra être justifiée par des factures d'achat de matériel spécifique au fonctionnement de l'école cyclo ou des actions envers les jeunes, dans les 12 mois et suivant les critères suivants :

- Sous condition d'avoir au moins 5 jeunes inscrits dans le club
- Qu'il s'agisse d'une création d'un PAJ et non pas du redémarrage d'un ancien PAJ

- **Transformation d'un PAJ en école cyclo** : 250 € supplémentaires sont alloués en cas de transformation en école cyclo. Cette aide devra être justifiée par des factures d'achat de matériel spécifique au fonctionnement de l'école cyclo ou des actions envers les jeunes dans les 12 mois et suivant les critères suivants :

- 5 jeunes minimums inscrits à l'école cyclo
- Que des jeunes de l'école participent à 1 manifestation COREG ou CODEP dans les 12 mois suivant la création de l'école cyclo

5/ Equipements divers pour les jeunes du Grand Est

Le DRJ territorial recevra les demandes de besoins de petits matériels divers pour le bon fonctionnement des organisations COREG (critériums/éducation routière/séjour COREG). Les demandes de qui ?

Budget : un montant de 1000 € par territoire (Alsace/Champagne Ardenne/Lorraine).

6/ Récompenses à titre honorifique PÔLE JEUNESSE

La commission jeunes en étroite collaboration avec le Pôle Valorisation étudiera annuellement les récompenses à remettre. Les récompensés :

- Jeunes (les premiers des nationaux VTT/route et éducation routière)

Ces récompenses aux titres honorifiques seront distribuées par un représentant élu du COREG sur les différentes assemblées générales de clubs d'appartenance des récompensés. Les récompensés seront également invités à l'AG du COREG pour être mis à l'honneur.